

LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE L'UTILISATION DES BIOCIDES

LE GROUPE DES REDACTEURS « GUIDE BIOCIDES » QUALITEVET :



Jacqueline BASTIEN
Docteur Vétérinaire
SNGTV



Thomas BERTHOLDY
Docteur Vétérinaire
AVEF



Corinne BISBARRE
Docteur Vétérinaire
CNOV



Stéphane DILE
Docteur Vétérinaire
CNOV



Olivier GRAS
Chef du bureau des produits
chimiques à la Direction générale
de la prévention des risques
- Ministère de la transition
écologique



Alain KAZMIERCZYK
Docteur Vétérinaire
SNGTV



Laurent MANGOLD
Docteur Vétérinaire
AVEF



Depuis la conférence de Budapest¹ de 2004, la France, particulièrement engagée en matière de santé environnementale, élabore tous les 5 ans un « Plan National Santé Environnement » inscrit dans le code de la santé publique. Ces Plans ont permis des avancées pour réduire l'impact de l'environnement sur la santé et pour permettre une meilleure prise en compte de la santé environnement à toutes les échelles du territoire.

2021

En mai 2021, le Gouvernement lançait le 4ème plan national santé environnement (PNSE) « Un environnement, une santé »². Ce 4ème PNSE est copiloté par le ministère des Solidarités et de la santé et le ministère de la Transition Ecologique : son lancement s'inscrit dans le contexte des attentes citoyennes sur les questions de la santé environnementale et rappelle le lien étroit entre les santés humaine, animale et environnementale (concept « One Health » « une seule santé ») ; au nom du principe de précaution, le citoyen souhaite que l'impact du progrès scientifique sur son environnement et sa santé soit évalué et anticipé.

2025

De 2021 à 2025, le PNSE 4 s'est inscrit dans la démarche « Une seule Santé » et a proposé des actions concrètes afin de permettre à la population de mieux comprendre les risques liés, entre autres, aux substances chimiques, et ainsi de les réduire. Ses objectifs se déclinent en quatre axes regroupant vingt actions³. La profession vétérinaire a été chargée de l'exécution de l'action n°4 de l'axe 1⁴.

QUALITEVET a ainsi reçu commande de la réalisation de cette action et de la rédaction d'un « Guide des bonnes pratiques de l'utilisation des biocides »

Ce guide a été rédigé en équipe, par un groupe de travail piloté par le docteur vétérinaires Corinne BISBARRE, composé de praticiens mixtes, équins, canins et d'un adjoint de la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires :

Les docteurs vétérinaires Jacqueline BASTIEN, Thomas BERTHOLDY, Corinne BISBARRE, Stéphane DILE, Alain KASMIERCZYK, Laurent MANGOLD et Monsieur Olivier GRAS.

¹ <https://www.who.int/europe/fr/publications/i/item/WHO-EURO-2004-3855-43614-61290>

² <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>

³ <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnse4.pdf>

⁴ Cf. page 3 à 6

CE GUIDE A ÉTÉ CONÇU EN 3 BLOCS :

BLOC 1

conception de 3 affiches et rédaction de 3 brochures à destination de la clientèle des établissements de soins vétérinaires ; les 3 déclinaisons correspondent aux différentes pratiques Rurale – Chevaux – Animaux de compagnie.

BLOC 2

Rédaction de 7 fiches à l'intention des personnels vétérinaires et auxiliaires des établissements de soins vétérinaires ou « Guide des bonnes pratiques d'utilisation des biocides ». En cours de rédaction, une 8ème fiche a été ajoutée par le groupe de travail (traitant du contexte de la traite) puis une 9ème consacrée au « certibiocide désinfectants ».

FICHE N°	TITRE	RÉDACTEURS
1	Biocides, de quoi on parle ?	Laurent MANGOLD - Corinne BISBARRE - Olivier GRAS
2	Règles d'utilisation pour l'entretien des surfaces	Laurent MANGOLD - Corinne BISBARRE - Jacqueline BASTIEN
3	Règles d'utilisation des savons et désinfectants	Laurent MANGOLD - Corinne BISBARRE - Jacqueline BASTIEN
4	Gestion du risque Biocides en établissement de soins vétérinaire	Corinne BISBARRE - Alain KAZMIERCZYK
5	Éléments de langage et conseils lors de la délivrance des biocides	Alain KASMIERCZYK - Thomas BERTHOLDY
6	Risques environnementaux des biocides	Olivier GRAS - Corinne BISBARRE - Awlain KAZMIERCZYK
7	Choisir un biocide	Laurent MANGOLD – Jacqueline BASTIEN
8	Utilisation des biocides dans le contexte de la traite	Jacqueline BASTIEN – Stéphane DILE – Corinne BISBARRE
9	Certibiocide désinfectants	Corinne BISBARRE – Laurent MANGOLD – Olivier GRAS

BLOC 3

Conception et réalisation d'un support numérique à destination des salles d'attente et des sites internet des établissements de soins vétérinaires et des organisations techniques professionnelles, afin de compléter l'information du public quant à l'utilisation des biocides.

Ce travail a été réalisé avec le soutien financier du Ministère de la Transition Ecologique, sans oublier un large travail de bénévolat de la part de ses rédacteurs.



LE PLAN NATIONAL SANTE ENVIRONNEMENT – PNSE 4

AXE 1 « S’informer, se former et informer sur l’état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes ».

ACTION 4 « Informer les propriétaires d’animaux sur l’utilisation des produits biocides »

On estime à plus de 63 millions le nombre d’animaux de compagnie en France. Près d’un ménage sur deux en possède un. Les animaux de compagnie sont sujets à diverses maladies ou pathogènes qui peuvent nécessiter le recours à des médicaments vétérinaires ou à des produits biocides (désinfectants pour l’hygiène vétérinaire, insecticides type acaricides et produits contre d’autres arthropodes, répulsifs).

Ces produits sont très utiles pour protéger les animaux et les humains des nuisibles et maîtriser les risques de maladie.

Cependant, s’agissant de produits chimiques destinés à tuer ou repousser le vivant, ils peuvent présenter des risques pour la santé humaine, animale et pour l’environnement, en particulier lorsqu’ils sont mal utilisés. Des biocides sont ainsi dispersés dans l’environnement chaque année, aussi bien dans l’environnement direct des usagers (maisons, jardins) que dans l’environnement au sens large. Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a mis en évidence des mésusages importants des désinfectants sur les animaux de compagnie, menant à une augmentation des signalements d’intoxication de ces derniers aux centres anti-poisons.

L’utilisation des biocides en élevage - notamment dans les filières de production des espèces dont la chair ou les produits sont destinés à la consommation humaine - est également importante avec, là aussi, des possibilités de mésusages ; des doses, des modalités d’application ou de stockage inadéquates mettent l’utilisateur en situation d’exposition à un risque sanitaire rehaussé avec, au surplus, un impact sur la santé environnementale.

Il convient donc de mener une campagne d’information vers les utilisateurs de tout type en s’appuyant sur tous les réseaux professionnels en contact avec le public, permettant d’accéder au plus grand nombre.

Au sein de ces réseaux, **le vétérinaire est la clé de voute du dispositif qui pourrait être construit**, il occupe en effet une place particulièrement pertinente pour dispenser ces conseils :

- de par sa **formation initiale et continue** ;
- de par son **positionnement au carrefour des santés animale, humaine et environnementale** ;
- de par sa **position de scientifique de proximité**, prescripteur et relais d’information auprès d’un large public possesseur d’animaux de compagnie (B to C) dans le cadre des soins qu’il leur prodigue, et dispensateur de conseils et de formations dans les filières de production (B to B) ;
- de par son **habitude à contribuer à la vulgarisation de faits scientifiques** auprès du public détenteur d’animaux, de compagnie et de production ;
- de par les **devoirs qui lui incombent règlementairement** vis-à-vis des conséquences environnementales de son activité.

L’objectif de cette action portée par la profession vétérinaire au niveau national est de fournir aux utilisateurs des informations fiables sur les biocides, en particulier les règles relatives à leur utilisation rationnelle, leur stockage, leur manipulation, leur élimination, les alternatives à ces produits lorsqu’elles existent et pour promouvoir les bonnes pratiques.

1ERE PARTIE

INFORMER LES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DE COMPAGNIE

Un support sera élaboré en 2021 par la profession vétérinaire, en partenariat avec le ministère chargé de l'agriculture et l'Anses. Il sera constitué de **fiches synthétiques offrant une information pragmatique et pédagogique, susceptibles d'être complétées par un support numérique** diffusé dans les salles d'attente des établissements de soins vétérinaires ou sur leurs pages internet.

Ce support pourra être associé à un **guide de bonnes pratiques destiné aux vétérinaires**, eux-mêmes utilisateurs de biocides dans leurs établissements de soins.

Il est par ailleurs observé par nombre de praticiens que l'utilisation par le public de biocides à effet insecticide et acaricide dans l'environnement est fréquemment associée, de façon non encadrée, avec l'application de médicaments antiparasitaires externes dérogatoires, qui sont en vente libre. C'est souvent le premier réflexe spontanément adopté avant une éventuelle consultation chez un vétérinaire en cas d'échec. Cette pratique conduite dans l'urgence, souvent sans conseil global, par exemple dans le cadre d'une infestation soudaine d'un logement par des puces, n'est sans doute pas neutre en termes d'impact sur la santé publique et environnementale. L'application mal encadrée de produits conduit souvent ainsi à un échec, et donc à un emploi inutile et potentiellement excessif.

Une présentation par une fiche dédiée des grands principes d'utilisation raisonnée de ces différentes catégories de produits, dans une optique de modération et de prudence, pourra être finalisée en 2021.

2EME PARTIE

CONSEILLER LES PROFESSIONNELS DES FILIÈRES DE PRODUCTION

Le vétérinaire a l'opportunité, dans le cadre de son **habilitation sanitaire, de sensibiliser individuellement les éleveurs à différentes thématiques en lien avec la santé publique vétérinaire**. C'est notamment l'objet de la **visite sanitaire obligatoire prévue à titre régulier dans les élevages**, prise en charge financièrement par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), portant sur des thématiques qui varient d'une année à l'autre.

Cette visite est élaborée par un organisme technique vétérinaire (la SNGTV) en collaboration avec la DGAL et les organismes techniques et professionnels pertinents. Dans la filière bovine, à titre d'exemples non exhaustifs, des thèmes aussi divers que la biosécurité, l'antibiothérapie ont déjà été développés. En 2020, le sujet a concerné le recours aux antiparasitaires. Il s'agissait de sensibiliser l'éleveur notamment à l'impact environnemental de pratiques inappropriées en matière de traitements, en pointant aussi, à travers le développement de résistances ou l'effet sur la qualité des pâtures, les conséquences économiques du mésusage. L'objectif est clairement de conduire à une prise de conscience du fait que le « plus » en matière de traitements antiparasitaires peut être l'ennemi du « bien », pour promouvoir leur utilisation raisonnée et une agriculture durable.

L'opportunité de la visite sanitaire pourrait être utilisée par le vétérinaire pour dispenser des conseils sur les biocides. Il s'agira non seulement de valoriser un usage efficient de ce type de produits, prenant en compte les critères de choix rationnels, les conditions d'utilisation, un stockage conforme, une élimination des déchets, intégrant les données fournies par la recherche (indices PBT, risques induits par les chimio-films, interférence des désinfectants avec l'émergence des résistances y compris aux antibiotiques etc...) mais aussi de donner des pistes concrètes et individuelles pour une bonne gestion, en rapport avec les biocides utilisés.

De leur côté, en amont de la dispensation de conseils, les vétérinaires habilités entretiennent aussi leurs connaissances sur les sujets à fort enjeu sanitaire dans les filières de production à travers la formation continue obligatoire assurée par l'État et l'ENSV en lien avec la SNGTV.

Le thème des biocides pourrait être ajouté au catalogue des formations pour renforcer les bonnes pratiques au sein même de la profession et, d'autre part, rehausser la qualité du conseil dispensé aux éleveurs en la matière.

PILOTES

- La profession vétérinaire : Qualitévet, SNGTV, SNVEL, CNOV, AFVAC
- Référents ministériels : MTE/DGPR et MAA/DGAL

INDICATEURS

- Nombre de fiches/autres supports d'informations
- Nombre de praticiens vétérinaires mettant à disposition ces supports
- Nombre de téléchargements des fiches ou du guide de bonnes pratiques mis en ligne
- Nombre de comptes-rendus de visites sanitaires ayant donné lieu à information sur les biocides